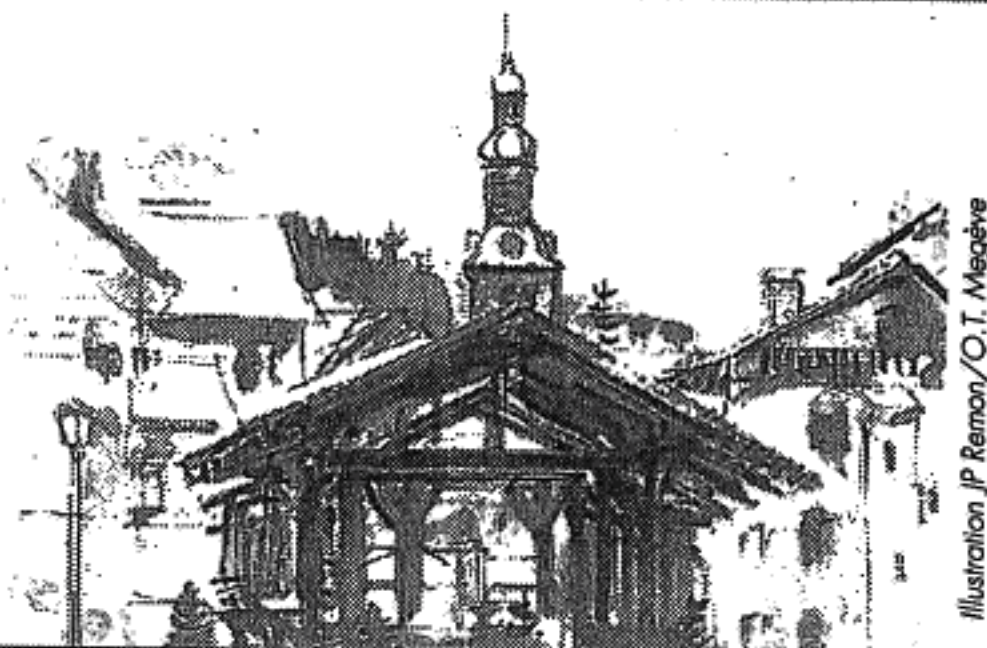


# LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la loi du 1er Juillet 1901

Et agréée par arrêté préfectoral du 1er Août 1997  
pour la protection de l'environnement  
de Megève et de Demi-Quartier

BP 133  
74120 MEGEVE



## *Lettre d'information n° 17 - Août 2000*

*Cher Sociétaire,*

A l'Assemblée Générale, réunie le Samedi 12 Août au Palais des Sports, ont pris part quelque 130 personnes - comme l'an dernier - soit 88 Sociétaires et leurs conjoints. 135 autres avaient envoyé leur pouvoir, dont 23 Fondateurs à vote double, ce qui portait à 246 le nombre de votes exprimés.

Après avoir évoqué la mémoire de Mr Jean-Marie Pastré, Vice-Président de l'Association, décédé en décembre dernier, le Président a présenté le rapport d'activité dont il est extrait ce qui suit :

### ■ RAPPORT D'ACTIVITÉ

#### ➤ 1. - Succès au Bois des Berthelets

Le Tribunal Administratif de Grenoble a jugé le 3 Novembre 1999, à notre demande, qu'était illégal le refus que nous opposait depuis 1996 le Maire de Demi-Quartier de verbaliser un dépôt de matériel de travaux publics interdit par le P.O.S.

Le Maire s'est enfin incliné et a envoyé son P.V. au Parquet de Bonneville qui devrait requérir du Tribunal Correctionnel des sanctions contre le contrevenant, lequel a évacué enfin, entre temps, presque tout le matériel en question.

La Commune a été condamnée à verser à l'Association la somme de 1.000 F.  
Dès réception nous la verserons au Bureau d'Aide Sociale de la Commune.

#### ➤ 2. - Le toit de la chapelle du Maz - Retard...

L'accord de participation au coût de sa réfection, conclu avec la Municipalité en Avril 1998, ne s'est pas encore concrétisé... car, de reports en atermoiements, la décision de mise en oeuvre n'a été prise par le Conseil Municipal que le 23 mai 2000 et la procédure d'appel d'offres réglementaire pour la désignation d'un maître d'oeuvre n'a débuté que le 10 août. De sorte que les travaux à exécuter par l'entreprise que désignera un autre appel d'offres -dont nous souhaitons l'achèvement avant l'hiver- ne seront réalisés qu'au printemps prochain !

➤ **3. - Reclassement en Zone U.,  
(constructible) des pâtures  
lieu-dit «L'Angne»**

Comme exposé dans des communications antérieures, cette modification du POS de Megève déjà annulée par un arrêt du Conseil d'État en 1997 - en vertu de la Loi Montagne - a été déférée par nos soins en septembre 1998 au Tribunal Administratif de Grenoble, dont nous attendons le jugement.

Est en cause la notion de continuité avec le hameau.

➤ **4. - Décharge illicite à Nant-Valais,  
Route du Leutaz**

Poursuivant sans vergogne une grave atteinte au site, au mépris de plusieurs arrêtés du Maire de Megève et de celui du Préfet de Haute-Savoie du 27 septembre 1999, l'entreprise Francis Mabboux continue ses apports de blocs rocheux formant un exhaussement de plusieurs mètres et le stationnement de plusieurs bennes. Nous avons demandé au Préfet, en mars, de prendre les sanctions dont il avait brandi la menace dans son arrêté, en cas de non remise en état des lieux - et ce en vain...

Son abstention nous semblant critiquable, nous avons décidé de demander au Tribunal Administratif de Grenoble soit conjointement avec la Municipalité de Megève, comme le Maire nous l'avait laissé entendre à raison de nos identités de vues sur ce point, soit même isolément, d'enjoindre au Préfet d'appliquer au contrevenant les sanctions qu'il mérite en vertu de la loi de 1976 sur l'environnement.

➤ **5. - Autre dépôt de matériel de  
travaux publics  
(Route Nationale, à proximité  
du Jardin d'Enfants)**

Notre recours gracieux du 28 Juin 1999 auprès du Maire de Megève pour que soit dressé un P.V. étant resté vain, nous aurions été fondés à agir vis-à-vis de lui, comme vis-à-vis du Maire de Demi-Quartier, les cas étant analogues. Au motif que l'entreprise en cause a fait l'acquisition d'un terrain à Cassioz et y édifie un bâtiment où, dès son achèvement, sera transféré le matériel en cause, il nous a été demandé de patienter. Nous avons donc accepté de ne pas entamer un contentieux pourtant justifié et assuré du succès.

➤ **6. - Dépôt d'une grue, démontée,  
rouillée, Route d'Arbon**

Nos propres courriers à ses sièges successifs nous ayant été retournés par la Poste, nous avons multiplié les demandes auprès du Maire afin que soit localisée et verbalisée la Sté Guillaume Chapuis propriétaire du terrain, qui, en tolérant depuis plusieurs années cet abandon dont l'auteur est inconnu, se rend coupable de complicité.

➤ **7. - Création d'un trottoir  
Rue Charles Feige**

Pour la sécurité des piétons, nous demandions depuis des années au Maire que soit installé en façade de l'Hôtel des Sports un dispositif interdisant le stationnement des voitures et permettant ainsi le passage des piétons hors chaussée, à l'abri de la circulation.

La pose d'une main courante en rondins a été enfin promise.

➤ **8. - Le Christ - Montée St-Michel**

A notre demande, Melle Sylviane Grosset-Janin, Maire Adjoint, a fait dégager le Christ à la Montée St-Michel, de la mousse qui l'envahissait.

***Ce rapport, mis aux voix, a été approuvé à l'unanimité.***

\*\*\*

■ **RAPPORT FINANCIER**

Puis Madame Alyette Doittau, trésorière, a présenté le rapport financier de l'exercice 1999.

**TRESORERIE**

- Reprise du solde au Crédit Mutuel au 01.01.1999	109.540,01
- Solde au 31.12.1999	<u>184.851,37</u>
<b>Excédent**</b>	<b><u>75.311,36</u></b>

## FONCTIONNEMENT

### Recettes

- 464 Cotisations	83.035,00
- Coupons s/valeurs mobilières	3.180,74
- Soulte d'échange s/valeurs mobilières	5,84
- Intérêts s/Livret Crédit Mutuel	<u>4.508,08</u>

Excédent 90.729,66

### Dépenses

- Secrétariat	7.301,12
- Papèterie	1.742,50
- P & T	2.904,00
- Assemblée Générale	2.538,05
- Contentieux contre Demi-Quartier	81,50
- Cotisation FRAPNA	600,00
- Frais de garde titres	251,20
- Arrondi	- 0,07

Total 15.418,30

Excédent bénéficiaire (balance) \* 75.311,36

### FONDS DE RÉSERVE

- Obligations d'Etat 10% (au 31.12.99)	99.414,00
- Créance c/Commune Demi-Quartier	1.000,00
- Intérêts	mémoire

**Ce rapport, mis aux voix, a été approuvé à l'unanimité moins une voix** (qui a émis l'avis que l'obligation contractée de financer partie des travaux de toiture de la chapelle du Maz devrait faire l'objet d'une provision...).

Cette approbation vaut quitus au Conseil.

\*\*\*

## ■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président a ensuite abordé la **composition du Conseil d'Administration**.

➤ Il a présenté Mr Patrick Werner, inspecteur des Finances, que le Conseil a coopté le 23 mars 2000 et proposé son élection pour 5 ans. Mise aux voix, cette élection a été adoptée à l'unanimité moins une abstention.

➤ Il a proposé ensuite le renouvellement de Mr Jacques Cellier dont le mandat venait à expiration lors de l'assemblée. Mise aux voix, la réélection de Mr Jacques Cellier - pour 5 ans - a été adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

➤ Enfin il a rappelé que, selon l'article 12 des statuts, le Conseil peut compter de 5 à 12 membres... mais n'en comprend actuellement que 10. Il a présenté Mr Albert Parolai, industriel en retraite, et proposé son élection pour 5 ans.

Mise aux voix, l'élection de Mr Albert Parolai pour 5 ans a été adoptée à l'unanimité moins une abstention.

\*\*\*

➤ Le Président a invité ensuite Mr Melchiorretto, adjoint au Maire en charge de la voirie, à exposer à l'assemblée comment a été élaboré le nouveau plan de circulation autour de la zone piétonne en extension, plan qui ne fait pas l'unanimité.

Il lui a suggéré une modification (approuvée par l'assemblée) consistant à permettre aux voitures descendant du Mont d'Arbois d'accéder au parking des Alloz par la Place de la fontaine sans avoir à transiter par le giratoire Nord.

➤ Puis le débat habituel a été ouvert.

Les diverses interventions ont été relatives soit à la circulation (sujet inépuisable), soit à la route projetée du Tour aux Perchets redoutée par ceux du secteur - voir infra -, soit enfin à la vitesse excessive des voitures sur le tronçon du Thélevy au Planellet où elles frôlent dangereusement les poussettes et les jeunes enfants en promenade. Le Président demandera au Maire de faire apposer et respecter des panneaux limitant la vitesse à 50 km/h.

\*\*\*

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 19h20.

Suivit la projection de 2 films que nous devons à Mr Jacques Gédon, pris à Martigny en juillet, lors des fêtes qui ont célébré le 2ème centenaire du franchissement du Grand Saint-Bernard par Bonaparte et son armée.

Dans l'un figuraient des Valaisans, dans l'autre des Français, en uniformes d'époque.

► **Quelques informations :**

Voici les projets municipaux ou autres - débattus, écartés ou en cours.

● Un projet de création d'une **laiterie-fromagerie industrielle** à implanter sur les pâtures au pied du Jaillet, lieu-dit «L'Auguille» a été successivement approuvé en principe par le Conseil Municipal en Septembre, dans le souci de développer une activité agro-alimentaire créatrice d'emplois, puis rejeté en avril à raison de plusieurs dispositions du POS en zone agricole qu'il ne respectait pas, des nuisances qu'aurait subies le secteur d'habitation du Coin tout proche et de la piste de ski qu'il aurait fallu supprimer.

● **ZAC de la Cry, au dessus du Planellet :**

Cette zone d'aménagement concerté couvre des pâtures possédées par la SFHM qui les aménagera pour y édifier 15 chalets dont 5 à vocation hôtelière implantés dans la partie supérieure - ce qui nécessite le déplacement d'une piste de ski. Dirimante à l'Auguille (cf supra), une telle piste ne le serait pas à la Cry !

La continuité avec le hameau est affirmée... mais discutable

L'enquête publique a commencé le 16 août.

Le Maire a assuré le Conseil Municipal qu'il serait vigilant quant au caractère hôtelier (qui fait bénéficier d'un COS supérieur au taux normal).

● **L'orgue de l'Eglise St-Jean Baptiste** nécessite une rénovation. Deux experts ont été appelés à l'examiner.

Le 1er a constaté qu'au clavier principal installé en 1842 ont été ajoutés en 1872 divers éléments, puis en 1957 deux autres claviers et des jeux de chamade qualifiés de «vulgaires pots d'échappement» ! sic. Il préconise de revenir à 2 claviers, à condition de déplacer le buffet vers le devant de la tribune ce qui impliquerait des travaux coûteux et diminuerait le nombre de places disponibles à la tribune.

Le 2ème expert cherche à faire inscrire l'orgue à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques afin d'obtenir une subvention des Affaires Culturelles. Seuls sont pris en compte les éléments d'origine ; la distinction n'est pas facile.

● Le Conseil Municipal a décidé le 7 décembre 1999 la «mise en oeuvre» de l'opération N° 2 du P.O.S. c'est à dire la création de la **route de jonction du Tour aux Perchets** - avec raccordement

à la voirie des Hauts de Rochebrune à sa partie supérieure.

L'ouverture de cette route de bouclage nécessitera des cessions amiables de terrain ou à défaut l'expropriation pour cause d'utilité publique (à décider par le Préfet). Elle répondrait au souci de la Municipalité de parer au risque d'une entrave à la circulation sur la Route du Mont d'Arbois (par éboulement ou saturation) empêchant l'évacuation de blessés ou l'accès des pompiers, éventualité où pourrait être recherchée sa responsabilité pour manquement à la prévoyance ou à la précaution. Inscrite depuis 1983 au POS, cette ouverture ne paraît plus discutable, puisque le POS, alors approuvé par l'autorité préfectorale et publié, est opposable à tous.

Cependant ce projet suscite des critiques - notamment l'engorgement du carrefour de Rochebrune qui risque de résulter d'un afflux de voitures aux heures de pointe.

Ne semblent pas fondés à se considérer victimes d'une nuisance soudaine ceux qui ont acquis, en principe en connaissance de cause, un bien immobilier dans le secteur depuis la publication du POS de 1983 ; car ils savaient le risque encouru du fait de ce projet conçu et réalisable tôt ou tard dans l'intérêt général.

● Un projet de création d'une **médiathèque** à flanquer sur la façade Est du Palais des Sports (oeuvre déjà discutable de l'architecte Novarina en 1960) a fait l'objet d'un concours entre 3 architectes.

La modernité de l'un a entraîné son choix grâce à la voix, prépondérante, du Maire. La maquette, visible en vitrine de la Mairie, ne réunit pas tous les suffrages...

\*\*\*

*Veillez croire, Cher Sociétaire,  
en mes sentiments les meilleurs.*

